

Service émetteur : DROSMS

Cayenne, le 6 JUIL. 2015

Affaire suivie par : Mme COUPRA
Courriel : shirley.coupra@ars.sante.fr

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

à

Téléphone : 0594 25 72 73
Télécopie : 0594 35 49 81

Monsieur le Directeur du Centre Prévention
Santé de la Croix Rouge Française
36, rue du Dr Floch
BP 806
97310 KOUROU

Ref: FIR/ARS/2015/N°67

V/N° SIRET : 775 672 272 211 12

Procédure n° 2015-233-0004

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL 2015

Vous avez déposé un dossier au titre de l'année 2015.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L. 1435-8 et des articles R. 1435-16 à 22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer au titre de l'année 2015 la somme de : 90 300 euros dans le cadre du financement de l'action : Organisation et suivi de la vaccination anti-américaine par les médecins généralistes habilités à titre expérimental en Guyane

Le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du code de la santé publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

La dépense sera imputée sur le budget de l'Agence Régionale de Santé pour un montant de 90 300,00 euros sur les comptes suivants :

- compte d'imputation : 65731
- destination : 300-1-2 : Vaccinations : financement des autres activités
- compte FIR : 65721331120-VACC FINANCEM.AUT.ACTIVIT.-FIR-EX COUR

Les recours contre la présente décision sont à former auprès du secrétariat du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification (pour les établissements ou organismes auxquels elle est notifiée) ou, selon le cas, de la publication de la présente décision.

La Directrice de la régulation de l'offre de santé et médico-sociale de l'Agence régionale de Santé Guyane et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le Directeur Général de l'Agence régionale
de santé de Guyane

Directrice de Santé Publique,
Veille et Sécurité Sanitaire

Dr Anne-Marie McKenzie